

Affiché le 19/09/23



**COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE**

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2023**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Vincent BLANC, Isabelle DAUTRY, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSE :

ABSENTE : Charlotte L'HERMITE

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

Affaire n°1 - Vente d'une partie du chemin rural de la Lave – avis du conseil municipal sur une proposition d'achat.

Par délibération en date du 15 février 2023, le conseil municipal a décidé de mettre en vente la parcelle communale G 472 b formant une partie du chemin rural de la lave. Conformément à la réglementation, les riverains ont été mis en demeure d'acquérir cette parcelle au prix total de 15 000 euros (5 000 euros pour la valeur de la parcelle de 121 m² et 10 000 euros en règlement des frais de déplacement des canalisations en limite de propriété).

Une seule proposition d'achat a été reçue en mairie le 10 mai 2023 : M. et Mme Chibout proposent l'achat de la parcelle pour la somme de 2 300 €, sans déplacement de la conduite d'eau mais en instaurant une servitude de tréfonds

Monsieur le Maire indique que la proposition de M. et Mme Chibout est très faible par rapport au prix de vente fixé par le conseil municipal ; il ajoute qu'elle ne couvre même pas les frais engagés par la commune (enquête publique, géomètre, ...).

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accepter la proposition de M. et Mme Chibout.

Affaire n°2 - Droit de préemption urbain – avis du conseil municipal sur une déclaration d'intention d'aliéner.

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter car aucun projet communal n'est prévu sur la parcelle cadastrée section E n°337 au quartier Sausse.

Les élus décident à l'unanimité de ne pas exercer le droit de préemption pour cette parcelle.

Affaire n°3 - Création d'un poste contractuel à temps non complet pour accroissement d'activité au sein de l'école.

Les effectifs de l'école ont augmenté à la rentrée de septembre : 65 élèves à ce jour, la troisième classe est définitivement ouverte. Le 3^{ème} poste d'ATSEM ouvert à la rentrée de septembre dernier est plus que jamais nécessaire puisque 11 nouveaux élèves entrent en petite section maternelle (pour information : 12 élèves en moyenne section et 9 en grande section maternelle).

Nicolas Roberto propose de créer le même poste contractuel à temps non complet (22,30^{ème}/35^e) du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Erik Roger demande pourquoi une création de poste contractuel alors que les effectifs sont en hausse. Nicolas Roberto répond qu'ils ont réfléchi à un poste permanent mais ils préfèrent rester sur un poste contractuel pour le moment car si le projet de création d'un centre de loisirs voit le jour, le nombre d'heures du poste devra être revu car l'agent sera embauché en complément au centre de loisirs pendant les vacances, et son contrat sera alors modifié.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer un poste contractuel à temps non complet (22,30^{ème}/35^e) du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024.

Affaire n°4 - Travaux d'extension et de mise en conformité du réseau d'eau potable et d'incendie – choix du maître d'œuvre - lancement d'une procédure de consultation des entreprises.

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension et de mise en conformité du réseau d'eau et d'incendie. Il précise que la 1^{ère} phase de mise en conformité est presque terminée au chemin de vignes.

La phase 2 d'extension de réseau du grand bassin situé à la Rotonde via la brèche et les crottes doit être maintenant mise en œuvre.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux a été lancée. Deux organismes ont été consultés : l'Agence Départementale Ingénierie et Territoire 04 (IT 04) et la Société des Eaux de Marseille (SEM).

L'IT 04 n'a pas souhaité répondre et la SEM a transmis une proposition pour un montant de 6 888 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront réalisés en fin d'année car les rues concernées seront bloquées pour quelques semaines.

Erik Roger demande si les lieux d'implantation des nouvelles bornes à incendie sont déjà prévus.

Monsieur le Maire répond que les 4 bornes seront implantées : chemin du Bout des vignes, chemin de la Brèche, en haut et en bas du chemin des Crottes. Il indique que le SDIS a approuvé le projet et propose de l'autoriser à signer la proposition de maîtrise d'œuvre établie par la SEM et à lancer la consultation des entreprises.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de maîtrise d'œuvre de la SEM et autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux.

Affaire n°5 - Acquisition de panneaux d'adressage pour les chemins et voies – demande de subvention auprès de la Région.

Bernard Cavallo précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès de la Région pour financer l'acquisition de mâts et de panneaux d'adressage à poser sur les chemins et voies communaux. Il indique que la subvention de la Région dénommée FRAT a été supprimée et remplacée par le dispositif « Nos communes d'abord 1500 », qui octroie 70% de subvention plafonnée à 15 000 €.

Le montant de cet achat s'élève à 38 392 € HT pour les mâts et panneaux en email et à 27 976 € HT pour les mâts et panneaux en alu (dont 8 en email pour le centre du village afin d'harmoniser avec celles existantes).

Bernard CAVALLO précise que la dépense se fera sur le budget 2024.

Vincent BLANC demande si les agents du service technique peuvent poser les mâts et panneaux afin de réduire le montant de la facture.

Monsieur le Maire et Bernard Cavallo indiquent que c'est un travail très long à réaliser et que les agents de service technique sont sollicités chaque jour pour diverses tâches. Il paraît très difficile de leur confier cette mission, leur planning étant déjà assez chargé.

Vincent Blanc demande si les numéros sont fournis. Bernard Cavallo indique que ce n'est plus une obligation depuis l'an dernier. Vincent Blanc demande si le coût des numéros a été chiffré. Bernard Cavallo répond que non et qu'ils ont fait le choix de ne pas les fournir car il était très difficile de comptabiliser le nombre de chiffres à commander. Monsieur le Maire indique que la dépense aurait représenté environ 16 800 € pour 600 plaques de numéros achetées à 28 € l'unité. Serge Reniet indique que la commune de Simiane doit être la seule commune de France ou au moins du secteur qui n'a pas pris en charge l'achat des numéros d'habitations. Vincent Blanc précise que les numéros ne seront pas homogènes sur l'ensemble de la commune. Monsieur le Maire répond qu'une charte de pose précisant les dimensions, la police de caractère et la couleur a été distribuée afin que tous les numéros soient identiques. Serge Reniet indique que la commune a dépensé de l'argent pour un projet comme le point chaud du Château qui ne sert pas alors qu'il aurait pu être employé pour l'achat des numéros.

Les élus décident à l'unanimité de solliciter une subvention de 15 000 € (montant plafond) auprès de la Région, pour l'achat des mâts et panneaux en alu pour les chemins et voies communales pour un montant de 27 976 € HT (dont 8 panneaux en email pour le centre du village).

Affaire n°6 - Participation des communes au fonctionnement de l'école de Simiane la Rotonde.

Nicolas ROBERTO indique que plusieurs délibérations successives ont été prises par les municipalités précédentes pour fixer les tarifs de participation des communes voisines qui ne possèdent pas d'école, aux charges de fonctionnement de l'école de Simiane. Il propose de prendre une délibération générale et de fixer le tarif suivant pour toutes les communes dont les enfants fréquentent l'école de Simiane (tarifs inchangés) :

-2 060 €/an/élève de maternelle (1 030 €/an/élève en cas de résidence alternée)

-450€/an/élève de primaire (225 €/an/élève en cas de résidence alternée).

Elisabeth AUMAGY demande pourquoi une telle différence de tarifs entre un élève de maternelle et un élève de primaire. Monsieur le Maire répond que la différence est due au coût des ATSEM qui s'occupent des enfants en maternelle. Elle demande combien d'enfants sont inscrits à l'école de Simiane, domiciliés dans les communes voisines. Monsieur le Maire répond qu'il ne peut le dire avec précisions, le secrétariat enverra la réponse par mail. Elle demande quelle est la somme par élève attribuée par la commune à l'école. Monsieur le Maire répond que cette question n'est pas l'objet de l'affaire n°6. Nicolas Roberto répond que la commune verse la somme de 3 000 € par an à l'école, quel que soit le nombre d'élèves. La Directrice a affirmé que cette somme était suffisante., Mme Aumagy demande si l'école fournit le matériel aux élèves. Nicolas Roberto répond que la Directrice donne aux parents une liste de matériel nécessaire à avoir tout dans le cartable, qu'elle prête si besoin aux élèves, le temps pour le parent d'acheter le matériel manquant en cours d'année.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'approuver les tarifs ci-dessus pour toute les communes qui ne possèdent pas d'école primaire.

Affaire n°7 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service eau potable au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2022.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des indicateurs :

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	600	608
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,78	3,88
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	53,1%	58,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,9	1,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,6	1,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,29%	0,29%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Le Maire indique qu'il y a peu de renouvellement de canalisation mais que beaucoup de fuites ont été trouvées et réparées. Erik Roger demande si le rapport ne concerne que l'eau domestique ou si l'eau consommée par les entreprises est comprise. Le Maire répond qu'il n'y a pas de détail concernant la consommation des entreprises et qu'elle est comprise dans le rapport.

L'assemblée approuve à l'unanimité ce rapport qui est consultable en mairie.

Affaire n° 8 - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement collectif au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2022.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des indicateurs :

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	380	380
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	4	6,2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,06	1,06
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,88%	96,93%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	71	61
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Le Maire indique que plusieurs vidanges ont été faites sur la station de Cheyran, il espère que la réfection des stations d'épuration sera réalisée en 2024.

L'assemblée approuve à l'unanimité ce rapport qui est consultable en mairie.

Affaire n°9 - Fourrière de Vallongues – adhésion des communes de Limans et Malijai.

Léon AUBERT présente les demandes d'adhésion à la Fourrière de Vallongue des communes de Limans et Malijai et propose d'accepter leur intégration car cela rapportera un peu d'argent au syndicat pour fonctionner et notamment réaliser des investissements. Pour rappel, les communes participent à la fourrière à la hauteur de 1,80 € par habitant.

Les élus décident à l'unanimité d'accepter l'intégration des communes de Limans et Malijai à la fourrière de Vallongues.

Affaire n°10 - Été culturel en PACA – proposition de versement d'une subvention à un artiste.

Gilbert EL KAÏM informe que le bâtiment Thomas, propriété de la Communauté de Communes est mis cet été à disposition de Mme Wibaux, artiste plasticienne qui a vu sa candidature retenue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'Été culturel 2023.

L'artiste s'engage à accompagner 4 ateliers d'une durée de 2 (ou 3 ou 4 selon les journées et thématiques) heures chacun à destination des publics durant la semaine.

La DRAC impose à la structure d'accueil de fournir et mettre à disposition de l'artiste le matériel nécessaire à la réalisation du projet de transmission à destination des publics qu'elle accueille, dans le cadre d'un montant maximum défini en accord entre l'artiste et le centre d'accueil.

Pour ce projet, il est proposé que la Commune verse à l'artiste une subvention de 100 €.

Il précise que cette opération se déroulera du 6 juillet jusqu'à la fin août et qu'il souhaite la soutenir car c'est une activité supplémentaire au village.

Erik Roger demande si l'artiste va louer la maison Thomas. Gilbert EL KAÏM répond que non, Monsieur le Président de la Communauté de Communes met le local à sa disposition gratuitement.

Nicolas Roberto demande à ce qu'un compte-rendu de cette activité soit réalisé (avec un retour des participants) afin de l'insérer dans le prochain Echo Simianais. Gilbert EL KAÏM ajoute qu'on y parlera aussi des expositions qui se seront déroulées à la Rotonde durant l'été.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des votants (5 abstentions : V. Blanc, I. Dautry, S. Reniet, A. Richaud, E. Roger) d'octroyer une subvention de 100 euros à Mme Wibaux pour financer le matériel qui animera les ateliers organisés pour l'Été culturel en PACA.

L'ordre du jour étant terminé à 19h30,

Monsieur le Maire passe aux questions et informations diverses.

Monsieur le Maire indique que le SAFER a accepté de céder à la commune les parcelles boisées cadastrées B 210, 271 et 379 pour un montant de 2 646 €.

Elisabeth Aumagy demande quand seront réalisés les travaux de réfection de chaussée au niveau de la Place de la combe car les visiteurs se garent n'importe comment et bouchent parfois une partie de la rue d'accès au centre du village ainsi que l'accès aux conteneurs d'ordures ménagères. Monsieur le Maire répond qu'un devis de 30 000 € pour son goudronnage et la peinture des places de stationnement sera étudié pour l'année 2024, en fonction du budget.

Elisabeth Aumagy indique que Bernard Cavallo avait promis que ces travaux seraient réalisés en 2023. Ce dernier répond qu'une somme a bien été prévue en 2023 mais pour l'ensemble des voies, pas particulièrement pour la Place de la Combe. Monsieur le Maire indique qu'une barrière sera placée devant les conteneurs à ordures ménagères pour éviter que les véhicules y stationnent.

Vincent Blanc demande à Monsieur le Maire s'il sait que l'hôpital de Banon va fermer pour cause de travaux et s'il a d'autres informations à ce sujet. Monsieur le Maire répond qu'effectivement des travaux de réfection et de mises aux normes obligatoires vont être réalisés. Pendant la durée des travaux l'établissement devra fermer ses portes. Il passera un coup de fil à Madame Moutte, Maire de Banon pour en savoir un peu plus.

Vincent Blanc demande si le projet de bornage du chemin de Carniol pour l'emplacement à ordures ménagères a avancé. Monsieur le Maire indique qu'un devis de 1 600 € a été reçu et qu'il sera budgétisé si possible cette année.

Anthony Richaud demande à qui appartient le bout de terrain situé en face de l'auberge de faubourg où Madame Liaumond gare sa voiture. Monsieur le Maire répond qu'il est très difficile de le déterminer car il se trouve à la jonction de 2 sections sur les plans. La commune ne l'a jamais entretenu. Il faudrait éventuellement demander l'intervention d'un géomètre s'il y a un intérêt pour la commune.

Serge Reniet indique qu'il faudrait demander à Charlotte L'Hermite si elle avait acheté le terrain avec la maison Terras.

Monsieur le Maire informe les élus que les plaques en marbre du monument aux morts devaient être nettoyées mais elles ont cassé au démontage. De plus, il y avait une erreur de prénom et de date de décès. De nouvelles plaques seront fournies par l'entreprise AMIC au même tarif que le nettoyage. Il précise que la statue commence à rouiller et qu'il sera nécessaire de la rénover. Vincent Blanc indique qu'une personne au village réalise ce style de statue. Monsieur le Maire répond qu'elle sera contactée.

Fait à Simiane la Rotonde, le 12/09/23.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA.

